



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

**DÉC. 2023
N°257
Au sommaire**



“ Ce monde est le nôtre ! ”

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"Je suis prêt à me battre encore mille ans je vais le faire pour mes enfants".
RENAUD ET VIANNEY
(extrait de *Maintenant*)



Parfois, une légitime lassitude peut nous saisir quand on voit dans le monde se renouveler, une fois de plus, les erreurs et les horreurs.

Les régressions sociales et démocratiques, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme, la haine de l'autre, les massacres et les guerres... Toutes ces vilénies provoquées et attisées par ceux qui ont intérêt à diviser les populations pour mieux préserver leur système capitaliste mortifère pour les humains et l'environnement.

Et de se dire dans ces moments là « ce monde n'est pas le mien ».

Mais la résignation collective ne sera jamais une option, pour nous syndicalistes, qui restons plus que jamais attachés à la charte d'Amiens et à sa volonté « d'émancipation intégrale ».

« Vivre, c'est lutter » disait Victor Hugo. Nous entendons bien continuer de le faire avec tous celles et tous ceux qui aspirent à la paix, à la justice sociale, à un monde qui en vaille le coup pour eux et leurs enfants, car ce monde est le nôtre !

Je souhaite à toutes et à tous une fin d'année sereine en famille ou entre amis.

Je nous souhaite collectivement une belle année 2024 faite de luttes sociales solidaires et victorieuses qui façonneront un autre futur, celui du temps des cerises.

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale !

**Vive la CGT Force-Ouvrière !
Rennes, le 11 décembre 2023
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général**

Léon Jouhaux, le rassembleur

Dirigeant historique et figure de proue de la cgt-FO, Léon Jouhaux (1879-1954) a été applaudi et dénigré. Trajectoire exceptionnelle : le petit ouvrier anarcho-syndicaliste est devenu l'un des grands leaders mondiaux du syndicalisme indépendant.

Chez les Jouhaux on a la révolte chevillée au corps. Le grand-père de Léon est fusillé lors de la révolution de juin 1848. Son père, communard, faillit subir le même sort.

Élève brillant, il intègre l'école professionnelle Diderot. Mais sa famille n'ayant pas assez d'argent, il est embauché dans l'usine d'allumettes où travaille son père en 1895, année où il fréquente le cercle libertaire d'Aubervilliers. En 1901, il est condamné à trois mois de prison pour propagande antimilitariste et licencié.

Vivant alors de petits boulots, il fonde le syndicat des ouvriers non qualifiés de la jeune CGT. En 1905 il est le représentant de la Bourse du travail d'Angers au Comité national de la CGT. Mais il refuse d'entrer dans les rivalités qui opposent les partisans des Bourses du travail à ceux des Fédérations de métiers. Très rapidement l'homme développe un esprit de synthèse pour rassembler plutôt que de diviser.



À seulement 30 ans, le 12 juillet 1909, il est élu Secrétaire général de la CGT par 35 voix face à 20 bulletins blancs. Ce n'est pas un hasard si son premier article dans *La Voix du Peuple* titre : « Pour l'unité ouvrière ». Fidèle à l'esprit de la charte d'Amiens, il écrit le 14 octobre 1911 dans *La Bataille syndicaliste* : "*Pour remplir sa mission, le syndicalisme doit conserver son entière personnalité, il ne peut ni ne doit s'inféoder à aucun parti politique*". Avant la Première Guerre mondiale, il devient une personnalité du syndicalisme mondial en participant aux conférences de Paris et de Zürich, voyageant régulièrement au Royaume uni et en Allemagne. Voyant la guerre poindre, il tente jusqu'au dernier moment de convaincre son homologue allemand d'empêcher la "*grande boucherie*". Sans succès. L'assassinat de Jaurès l'obligera, la mort dans l'âme, à accepter l'Union nationale.

L'unité au cœur

Au lendemain de la Grande guerre, il inspire le "*programme minimum*" de la CGT : création du Conseil national économique du travail, nationalisations, contrôle ouvrier et paritarisme. Face à la montée de la minorité communiste, il tente pendant trois ans de conserver l'unité de la Confédération. Il ne pourra empêcher la création de la CGT-U (Unitaire) contrôlée par le nouveau Parti communiste. En parallèle, il poursuit son activité internationale, devenant l'un des pères fondateurs du BIT (Bureau international du travail), étant aussi élu vice-président de la Fédération syndicale internationale.

Face à la crise de 1929 qui touche la France en 1931, il prône la baisse du temps de travail et l'augmentation de la consommation intérieure. Déjà !

En 1936, il met en garde ses amis sur le retour des communistes de la CGT-U dans la "*Vieille Maison*", mais se réjouit de l'unité retrouvée, d'autant qu'il impose aux "*unitaires*" l'interdiction du cumul des mandats syndicaux et politiques. Cette année-là, il est partisan d'un soutien de la France à la République espagnole.

Lors de la signature du pacte germano-soviétique à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il exclut les communistes de la CGT. En 1940-41, il se replie à Sète puis à Marseille. Mais le régime de Vichy le fait arrêter le 26 décembre 1941 car il avait commencé à organiser la résistance syndicale. Pétain le livre aux nazis en mars 1943. Il est envoyé en Allemagne puis au Tyrol autrichien. Il échappe de peu à l'enfer concentrationnaire. Libéré par les Américains, il rentre en France avec sa femme le 8 mai 1945. Mais les communistes français contrôlent déjà près de 80% de la CGT. Il retrouve aussitôt ses amis regroupés autour du journal *Résistance Ouvrière*, devenu *Force Ouvrière*, pour combattre l'influence des stalinien.

Toujours rassembleur et chantre de l'unité, pendant deux ans, il va refuser la scission, pensant que dans le contexte, les ex-confédérés vont finir comme il le dit "*sur la paille*". La situation est intenable. Après 38 ans de secrétariat général, il démissionne de la CGT pour devenir en avril 1948, le premier président de la nouvelle cgt-FO.

Il est aussi le président du Conseil économique de l'après guerre et est élu vice-président de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres). En 1951, il reçoit le prix Nobel de la paix pour son action contre la guerre froide. Épuisé, il s'éteint le 28 avril 1954. Il aura des funérailles nationales et sera enterré au Père Lachaise, non loin du Mur des fédérés.

Un mauvais coup social de plus ?

Le communiqué de la confédération (ci-joint) concernant une nouvelle annonce du gouvernement qui remettrait sérieusement en cause la possibilité pour les salarié(e)s de contester devant les prud'hommes leur licenciement.

FO Ille-et-Vilaine, au quotidien, accompagne à Rennes et St-Malo (les 2 juridictions prud'homales qui subsistent) de nombreux salarié(e)s de tous secteurs professionnels dans leur défense pour faire valoir leurs droits face au traumatisme que constitue souvent un licenciement.

Nous mesurons les conséquences sociales désastreuses de réduire à 2 mois la possibilité de contestation.

FO 35 demande solennellement à Monsieur Lemaire, ministre de l'Économie, d'abandonner cette idée qui doit retourner à sa place ; **"dans les poubelles de l'histoire sociale"** !

Vous l'avez compris, notre colère est grande. Les mauvais coups, ça suffit !

Cela participe de la destruction des droits collectifs et par voie de conséquence à la division sociale et à l'éclatement de la République avec tout ce que cela implique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisine des Prudhommes : les droits des salariés à nouveau pris pour cible !

Quelques jours seulement après avoir souhaité remettre en cause la rupture conventionnelle, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a déclaré qu'il pensait nécessaire de réduire le délai de saisine du Conseil des Prud'hommes par les salariés. Il s'agirait de le faire passer d'un an à seulement deux mois, pour contester un licenciement. Selon lui, le délai de recours d'un an serait beaucoup trop long.

FO constate que cette mesure a pour principal objectif de sécuriser les employeurs en s'en prenant aux droits des salariés.

FO rappelle que depuis les ordonnances travail de 2017, le recours aux Prud'hommes est plus compliqué et que le nombre de saisines est en baisse constante. En 2017, 126 693 nouvelles affaires ont été déposées devant la juridiction prud'homale contre 100 268 en 2022 soit une diminution de plus de 26%.

FO estime qu'eu égard au choc émotionnel que peut provoquer un licenciement, il est nécessaire de laisser au salarié un temps raisonnable de réflexion. D'autant plus que le délai de prescription, en matière de licenciement, a déjà été considérablement réduit ces dernières années. Il est passé de 30 ans jusqu'en 2008, à 2 ans en 2013, puis à un 1 an en 2017.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière demande que ces annonces successives qui s'attaquent aux droits des salariés soient rapidement abandonnées.

5 décembre 2023 par Patricia Drevon, Secteur juridique

Une belle CE à l'image de l'UD FO 35 : combative, franche et conviviale !



La première réunion de la Commission Exécutive de cette nouvelle mandature s'est tenue le 24 novembre.

39 camarades étaient présents, après le rapport d'activité du secrétaire général depuis notre congrès du 15 septembre, 16 camarades se sont inscrits pour intervenir tant sur la situation sociale que sur la situation internationale avec une grande unité de vue et d'aspiration ce qui est un point d'appui dans ce monde très compliqué où la confusion règne .

Une motion a été adoptée et donne une orientation claire (page 5). Cette réunion s'est terminée convivialement.



Qui veut la Paix prépare la Justice Sociale !

Le mouvement ouvrier syndical est par essence et historiquement internationaliste et pacifiste.
PAIN, PAIX, LIBERTÉ : partout dans le monde, une seule classe ouvrière.

Contre la guerre civile et la régression sociale, nous défendons la paix civile et la lutte sociale.
Face à l'unité nationale, nous opposons l'unité d'aspiration des salariés :
le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de toute nature sont étrangers au syndicalisme.

Alors que les combats montent en intensité dans le conflit opposant Israélo-Palestinien et que le nombre de morts ne cesse d'augmenter, il est urgent d'appeler à nouveau, à la libération de tous les otages, à l'arrêt des bombardements, au cessez-le-feu immédiat, à l'application du droit humanitaire international.

Nous n'oublions pas non plus les atrocités de toutes les autres guerres partout dans le monde et notamment la guerre en Ukraine où les troupes russes continuent de sévir.

Il n'y aura pas de paix ici comme ailleurs sans justice sociale.

Cela nous impose d'être en résistance permanente contre la régression sociale et démocratique, de défendre les services publics sans lesquels la République n'a ni cœur ni corps, de ne pas tourner la page de la loi scélérate sur les retraites qui nous vole 2 ans de notre vie, de reconquérir enfin aussi une convention chômage qui ne soit pas « à minima ».

Dans ce cadre, la Commission Exécutive entend être à l'offensive sur les revendications définies dans la résolution rédigée et adoptée lors de notre congrès du 15 septembre dernier et appelle toutes ses structures à se préparer à la riposte sociale sur le terrain syndical qui est le nôtre.

Adoptée à l'unanimité (moins 3 abstentions)



« L'Union des travailleurs fera la paix du monde ».
Léon Jouhaux, Fondateur de la CGT-FORCE OUVRIÈRE





L'UD aux côtés de ses militantes et militants !



FO Livre

Pour la première fois depuis que FO existe, nous avons réussi à déposer une liste fin octobre dans le collège 1 (ouvriers) dont des rotativistes.

Le moins que l'on puisse dire est que cela a fait du bruit dans le milieu tant c'était une chasse gardée historique de la CGT. Rien que déposer une liste (avec nombre d'obstacles qu'il a fallu surmonter) était déjà une victoire.

Avec 87 voix sur 224 suffrages exprimés (39% des voix) dans le collège 1, nous obtenons 2 élus !

Chacun mesure la victoire symbolique que cela représente pour l'UD FO 35.

Bravo à Olivier et Pascal, tous 2 nouveaux adhérents, pour avoir su porter la voix Force Ouvrière.

FO Métaux

FO arrive 1^{er} chez Safran à Fougères

Les élections CSE ont eu lieu chez SAFRAN à Fougère. FO devient le 1^{er} syndicat en passant de 30.6 % à 40.30 % devant la CFE-CGC et la CFDT.

FO obtient 7 élus sur 17 sièges, répartis comme suit : 3 élus sur 5 sièges au 1^{er} collège, 3 élus sur 8 sièges au 2^{ème} collège, 1 élu sur 4 sièges au 3^{ème} collège.

Bravo à Karen, Julien, Richard (secrétaire par ailleurs de l'UL de Fougères) et à toute l'équipe FO

FO reste majoritaire chez IDEMIA (ex OBERTHUR technologie) à Vitré

Des élections CSE viennent d'avoir lieu chez IDEMIA à Vitré. FO reste largement majoritaire avec 42, 03 % des voix. La CGC progresse mais la CFDT recule très nettement passant de 46, 75% à 29 %.

Bravo à Alban dont c'était les dernières élections et tout notre soutien à la nouvelle équipe

FO Santé

Plus de 50% de représentativité pour FO au centre Eugène Marquis

Des élections pour le CSE ont eu lieu au Centre Eugène Marquis à Rennes

Avec 52,11 % des voix, FO est majoritaire et obtient dès le premier tour 4 sièges sur 6 dans le collège 2

Bravo à Thibaut, le nouveau responsable FO et à son équipe

FO Action Sociale

Excellents résultats dans l'action sociale.

Des élections ont eu lieu fin novembre dans 2 établissements du secteur social.

Au service d'accompagnement à la vie sociale de l'ALAPH la liste commune FO SUD obtient dès le 1er tour les 6 élus (avec 60 % de représentativité pour FO et 40 % pour SUD).

Bravo à Xavier et son équipe

À la maison des enfants de Combourg, la Liste FO obtient les 2 élus.

Bravo à Landry et son équipe

FO Transport

De bons résultats chez Kéolis Armor

Des élections ont eu lieu fin novembre chez Kéolis Armor implantée sur plusieurs sites du département.

Avec 4 élus sur 11 dans le collège employés et cadres à égalité de voix avec la CGT, FO devance la CFDT et obtient un résultat très satisfaisant. La CFDT obtient 3 élus, l'UNSA aucun.

Bravo à Chantal et son équipe



DERNIER ACCORD CHOMÂGE : qui gagne concrètement ?

Le bureau confédéral FORCE OUVRIÈRE a décidé de signer le protocole d'accord du 10/11/2023 sur l'assurance chômage, prétendant avoir « *bousculé le cadre fixé par l'exécutif et avoir fait reculer les tentatives d'économies sur le dos des demandeurs d'emploi en aboutissant à un accord équilibré* ». (Langage identique côté CFDT)

L'UD FO 35 s'étonne : comment peut-on nous chanter la prétendue victoire syndicale de la bagarre contre la réforme des retraites (chanson que nous avons souvent entendue) et négocier (et signer) un tel accord ?

Car, ce protocole d'accord, qu'est-ce que c'est ?

C'est tout d'abord l'avènement de « France Travail », la nouvelle organisation gouvernementale qui va gérer l'assurance chômage à la place des syndicats. C'est donc déjà la fin du paritarisme, encore faut-il en avoir conscience. Notre présence syndicale est réduite à un rôle presque exclusivement consultatif.

C'est également, pour le patronat, des bénéfices importants : les patrons ont obtenu une baisse des cotisations sociales à hauteur d'1,5 milliard d'euros sur 4 ans (financements en moins pour le chômage), ainsi que l'assouplissement de la règle du bonus/malus, mécanisme qui permet de sanctionner financièrement les employeurs embauchant en contrats courts.

Mais... Comment financer cette perte des recettes pour l'assurance chômage ? Qui va payer ? les chômeurs !

Par un joli tour de passe-passe : **la mensualisation du versement de l'allocation chômage**.

Au lieu de verser l'allocation au jour le jour (donc 30 ou 31 jours par mois), elle ne sera désormais versée que pour 30 jours TOUS les mois. **Soit une perte de 5 à 6 jours par an pour les allocataires privés d'emploi ! Un pur scandale !**

Pour justifier la signature de cet accord, la confédération s'appuie sur les maigres avancées obtenues durant les négociations, avancées qui permettent de faire entrer plus de chômeurs au régime et qui ne concernent que très peu d'allocataires.

In fine, est-ce ce type d'accord que l'on signe quand on est, soi-disant, en position de force ?

Malgré la prétendue victoire syndicale contre la réforme des retraites, c'est pourtant le patronat qui a tout gagné ici !

Le cadre n'a pas été bousculé, le gouvernement se satisfait d'ailleurs de l'accord en question (cadre financier respecté), il demande en outre (pourquoi se gêner !) aux syndicats de trouver un accord sur les seniors pour le valider !



CPRIA BRETAGNE Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

FO siège dans les commissions paritaires CPRIA, des structures régionales qui permettent d'améliorer la situation des salariés de l'artisanat.

Aux dernières élections TPE 2021 FO a obtenu 2 sièges avec 13,10 % des voix.

Pour FO, les CPRIA sont aussi l'opportunité d'approcher ces **4,5 millions de salariés des TPE, lesquelles représentent 20 % de l'emploi en France**, généralement sans représentants du personnel.

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Elles contribuent ainsi à la promotion de l'emploi dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Témoignages du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne :
« *Syndicat Libre et Indépendant contre l'austérité gouvernementale et des financiers. Pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés, quelle que soit l'entreprise. Force Ouvrière n'a d'autre ambition que de faire valoir les droits des salariés et les améliorer.* »

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi
de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

La fin d'année approche à grands pas.

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2023, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.**

Prix du timbre 2024 = 5.45 €

Les commandes 2024 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2023.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse :


tresorerie.udfo35@orange.fr

Ho-ho ! l'UD
sera fermée
du vendredi
22 décembre
au soir,
au mardi
2 janvier
au matin.

Bon Solstice d'Hiver !

En cas d'urgence uniquement téléphoner :

PATRICK 06 44 16 78 83
WILLIAM 06 21 19 55 65




FATOUCHE 12/XXIII

Clin d'œil du PATOCHE



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages STAGES CFMS 2024

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 29 JANV. au vendredi 2 FÉV.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 11 au vendredi 15 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Du mardi 16 au jeudi 18 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Du lundi 13 au vendredi 17 MAI	CSE	5 jours
Du lundi 10 au vendredi 14 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du mardi 27 au jeudi 29 OCTOBRE	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Du lundi 4 au vendredi 8 NOV.	SSCT	5 jours

ATTENTION ! la confédération demande une inscription par e-fo ...
N'hésitez pas à nous contacter si souçi pour s'inscrire.

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC 35

L'AFOC 35 ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

POUR PLUS D'INFOS :




Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2023 : 5,20 €
tresorerie.udfo35@orange.fr